

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2013)
Heft: 1987

Artikel: Hautes écoles : l'esprit des comptes : entre pouvoirs publics régulateurs et clients, le mélange des genres privé - public est à son comble
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014055>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plus, et peut-être même déjà depuis de nombreuses années.

A bien des égards, l'industrie horlogère suisse, étatique, restructurée et protégée lors de la crise des années 30, a bénéficié après-guerre d'un

effet d'aubaine dans le cadre du «*statut horloger*» qui la protégeait à la fois de la concurrence interne et étrangère. Mais mise ainsi sous cloche elle en a oublié d'innover et de se moderniser jusqu'au moment du très dur réveil de la crise des années 70.

L'effet d'aubaine peut donc devenir, dans la durée, un effet pervers. «*Bruxelles*» n'en déplaît à la société Bic, a probablement eu raison de considérer que sa protection n'était plus nécessaire ni même souhaitable.

Hautes écoles: l'esprit des comptes

Entre pouvoirs publics régulateurs et clients, le mélange des genres privé - public est à son comble

Yvette Jaggi - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22824>

Annoncé de longue date mais comme oublié dans l'intervalle, pas même pris en compte dans le budget 2013 de la Confédération tel que voté par les Chambres, le changement est passé presque inaperçu. Il est pourtant important et significatif. Depuis le début de cette année, la totalité des dépenses de la Confédération pour l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation est regroupée à la charge de l'administration dirigée par Johann Schneider-Ammann, désormais rebaptisée département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

En clair, les universités cantonales, le Fonds national et le domaine des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) rejoignent les hautes écoles spécialisées (HES), la formation professionnelle et la politique de l'innovation. En francs, le budget du département fédéral de

l'intérieur, le plus lourd des sept, est soulagé de 4,9 milliards qui s'en vont accroître de 64% les dépenses du DEFR.

Le vocabulaire des entreprises

Par-delà les organigrammes et les dépenses, le basculement est révélateur d'une évolution qu'il vient renforcer, celle de l'économicisation de la formation supérieure, parallèle à celle de la culture par exemple. Les notions de concurrence et d'efficacité font leur apparition dans le vocabulaire des gestionnaires académiques, les indicateurs de performance et de rendement influent sur les *rankings* et autres évaluations.

Les améliorations de qualité ne suffisent plus; on vise l'excellence, la prouesse, avec tout le prestige qui lui est associé. Les unités administratives deviennent des centres de compétence, les

rectorats des directions, les [filières master des HES](#) des offres compétitives. Et les étudiants, qui ont vite compris les avantages de choix efficaces, optimisent les efforts à consentir pour l'obtention des crédits ECTS prescrits par la réforme de Bologne.

Adaptées à cette fin, les statistiques mesurent les progrès des hautes écoles sur la voie de l'économie dominante et font office de contrôle de qualité et d'adéquation des offres et prestations. Elles précisent les coûts dits complets par niveau d'enseignement, genre de recherche, nature de services, le tout par groupe de domaine.

D'où il ressort sans surprise que les études en médecine et pharmacie ont un prix de revient unitaire 6,6 fois supérieur à celui d'une formation en droit ou en sciences économiques, tandis

que les sciences exactes et naturelles ont un coût par étudiant quatre fois plus élevé que les sciences humaines et sociales. Du côté des HES, les disproportions sont moins flagrantes, même si les filières du travail social et de la santé restent nettement au-dessous d'une moyenne que les métiers de l'agronomie, des sciences de la vie, de l'informatique, des arts, de l'architecture et du design tirent au contraire vers le haut.

Des fonds privés très publics

Même si les différences de coût entre domaines et filières alimentent traditionnellement les discussions, celles-ci portent moins aujourd'hui sur les dépenses que sur leur couverture. En particulier, la part du financement privé – surtout celui fourni par les grandes entreprises – fait désormais débat, d'autant qu'il revêt une [importance croissante](#) dans les revenus des hautes écoles. Les cent millions de francs offerts en mai dernier à l'Université de Zurich par UBS à l'occasion de ses 150 ans ont suscité à juste titre pas mal de commentaires. Voilà une puissante banque commerciale sauvée à grands frais publics parce que *too big to fail* qui choisit sans sourire pour slogan «*nous n'aurons pas de répit*». Elle multiplie ses «*engagements*» de sponsoring culturel et social pour mieux polir son image et couronne le tout par le don permettant la création d'un éthique *UBS International Center of Economics in Society*!

Ce geste, d'une générosité évidemment opportuniste, a inspiré au conseiller national Mathias Reynard (PS/VS) une [interpellation](#) formulée avec une élégante fermeté. Dans sa réponse, le Conseil fédéral confirme sereinement que «*la Confédération encourage les hautes écoles à acquérir des fonds privés*» et relève, sans citer ses sources, que ces fonds jouent un rôle relativement modeste, de l'ordre de 7% à 9% selon les types d'établissement, soit beaucoup moins que dans les universités américaines et britanniques par exemple.

Or, se fondant sur la comptabilité analytique tenue par les hautes écoles, l'Office fédéral de la statistique [publie](#) des chiffres nettement moins rassurants. Ainsi, en 2010, les «*pourvoyeurs de fonds*» privés ont financé pas moins de 15,9% des charges des universités et des EPF, cette proportion atteignant même 21,5% dans les hautes écoles spécialisées. Comment expliquer un tel écart, du simple au double, entre deux sources fédérales réputées également crédibles?

La différence tient à un problème de définition du terme privé, dont l'acception plus ou moins extensive a de toute évidence une portée idéologique. Sont des privés au sens de la comptabilité analytique tous les tiers payeurs autres que les cantons et la Confédération dans la mesure où ces collectivités agissent comme pouvoirs subventionnants et non comme rémunérateurs de prestations.

Les tiers en question regroupent donc pour l'essentiel quatre catégories de «*clients*» qui procurent des revenus aux hautes écoles. On trouve d'abord les entreprises, les administrations fédérales et cantonales ainsi que des autres organismes publics ou privés qui attribuent des mandats d'étude, de recherche ou de développement aux unités et collaborateurs des hautes écoles. Figurent ensuite parmi les privés les institutions du type Fonds national ainsi que les programmes de recherche européens ou internationaux auxquels la Suisse participe. Il y a aussi bien sûr les sponsors, mécènes et donateurs qui soutiennent des activités universitaires d'enseignement ou de recherche en finançant des constructions, équipements, chaires et autres publications. Enfin, n'oublions pas les étudiants et personnes en formation continue qui paient des taxes de cours et d'examen représentant en gros 3% des recettes des hautes écoles.

On le voit, dans sa fausse neutralité, la comptabilité analytique distingue les différents types de produits d'exploitation d'après leur nature et leur provenance, mais sans se préoccuper du statut – public ou privé – des instances qui leur procurent ces revenus. Curieux mélange qui assimile les hautes écoles à des entreprises et leurs pourvoyeurs de fonds à des clients. La confusion des rôles est à son comble. Comme si l'Etat voulait diminuer sa propre importance en reniant ses différents avatars ou en

faisant semblant de les externaliser. A moins, hypothèse généreuse, que ce soit une manière de faire apparaître la vérité des coûts et des produits.

Dans ce dernier cas, il faudrait au moins faire apparaître les dépenses consenties par les hautes écoles pour obtenir les financements privés au sens large du terme retenu dans la comptabilité analytique. Qui paie et sous quelle affectation les temps et les efforts que les professeurs et de très nombreux collaborateurs scientifiques ou administratifs consacrent à la construction, la préparation, la présentation, la promotion de projets destinés aux «clients» des hautes écoles? Au débit de quels comptes ces

travaux de plus en plus coûteux sont-ils portés? A quels crédits et instances sont-ils imputés? Passent-ils pour des tâches liées à l'enseignement, à la formation, à la recherche ou bien, plus justement, à la gestion et au *fundraising*? Et qui rétribue effectivement les virtuoses, internes ou mandatés, de la confection et de la «vente» de dossiers de requête, pour ne rien dire des professionnels du lobbyisme chargés de «travailler» les instances d'octroi?

Autant de questions auxquelles la pratique donne des réponses souvent improvisées et de plus en plus chronophages. Autant de dépenses non imputées par la comptabilité qui se veut

pourtant finement analytique.

Dans sa réponse à l'interpellation Reynard, le Conseil fédéral dégage toute responsabilité dans ces vulgaires affaires de comptes et d'influences. Il se contente de rappeler qu'il incombe à chaque haute école de préserver son autonomie et «*d'affiner son profil en mettant l'accent sur certains domaines pour lesquels elle peut également faire appel à des fonds privés.*»

Voici qui relève de l'esprit du temps, lequel ne peut cependant tenir lieu de pensée politique et ne saurait suffire à déterminer une politique fédérale de la formation supérieure.

Ni polarisation ni écartèlement

Une étude de l'OFS confirme que la classe moyenne n'est pas malmenée

Jean-Pierre Ghelfi - 20 février 2013 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/22785>

Pudiquement ou diplomatiquement, l'Office fédéral de la statistique (OFS) intitule une toute récente publication [Regard sur la classe moyenne – évolution des groupes à revenus moyens de 1998 à 2009](#) quand il s'agit, en fait, d'une mise au point en relation avec des débats publics qui tirent à hue et à dia la notion de classe moyenne. Référence en particulier à l'étude d'Avenir Suisse consacrée à une classe moyenne prétendument

malmenée que nous avons récemment discutée ([DP 1977](#)).

Quelles conclusions tire l'OFS de son analyse? «*Les résultats obtenus [...] ne corroborent pas les craintes souvent exprimées dans le débat public au sujet de la classe moyenne. Ainsi, la thèse d'une polarisation des groupes de revenus, avec pour corollaire une classe moyenne en perte de vitesse, ne se confirme pas. [...] La thèse d'une classe moyenne trop ponctionnée ne se confirme pas*

non plus. Que l'on compare les groupes sociaux entre eux ou au cours de la période considérée, on ne constate pas que les groupes à revenus moyens subissent une pression particulièrement marquée due aux dépenses obligatoires. La charge que ces dernières représentent a en fait augmenté pour tous les groupes de la population.»

L'analyse de l'OFS retient le concept de «revenu équivalent» (appelé aussi